

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale du 14 décembre 2017



Date de publication: 14 décembre 2017

PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Edition spéciale du 14 décembre 2017

Délégations de signature

Décision portant délégation de signature à la plateforme interrégionale du Ministère de la Justice de Nancy
 Décision DRAAF GE/SG/2017-38 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

Divers

Arrêté n° 2017-1821 fixant les modalités de transfert des biens immobiliers, des créances, des droits et obligations des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Région Alsace, de la Région Lorraine, de la Région Champagne-Ardennes à la CCIR Grand Est

Date de publication : 14 décembre 2017



SECRETARIAT GENERAL
PLATE-FORME INTERREGIONALE de NANCY

DECISION

portant délégation de signature

à la plate-forme interrégionale du ministère de la Justice de Nancy

Le coordonnateur de la plate-forme interrégionale Grand Est de Nancy, responsable du département de l'exécution budgétaire et comptable ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat :

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'article 12 de la décision du 27 avril 2017 portant délégation de signature du Secrétaire général du Ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de nomination de monsieur Jacky COUVAL en qualité de coordonnateur de la plate-forme et responsable du département de l'exécution comptable et budgétaire de la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy;

Vu la convention de délégation de gestion entre la plate-forme interrégionale de Nancy et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg en date du 11/07/2017;

Vu la convention de délégation de gestion entre la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est en date du 19 / 06 / 2017 ;

Vu la convention de délégation de gestion entre le responsable du département de l'exécution budgétaire et comptable de la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy et du responsable du département immobilier pour les services judiciaires en date du 19 / 06 / 2017;

Vu la convention de délégation de gestion entre le responsable du département de l'exécution budgétaire et comptable de la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy et du responsable du département des ressources humaines et de l'action sociale en date du 19 / 06 / 2017 ;

DECIDE:

<u>Article 1er</u>: Délégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de procéder à la validation des engagements juridiques, de la certification du service fait, de la validation des demandes de paiement, de la validation des titres de recettes, quel que soit le montant, dans le système d'information financière de l'Etat Chorus, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires, pour la direction interrégionale de la jeunesse, pour le département immobilier des services judiciaires et pour le département des ressources humaines et de l'action sociale en application des délégations de gestion visées supra par la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

<u>Article 2</u>: Délégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 2 de la présente décision à l'effet de procéder à la validation des engagements juridiques, de la certification du service fait, de la validation des demandes de paiement, de la validation des titres de recettes, dans le système d'information financière de l'Etat Chorus, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires, pour la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, pour le département immobilier des services judiciaires et pour le département des ressources humaines et de l'action sociale en application des délégations de gestion visées supra par la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy.

Cette délégation est accordée, pour un acte d'engagement juridique, dans la limite d'un montant inférieur au seuil nécessitant le visa du contrôleur budgétaire régional (CBR).

<u>Article 3</u>: Délégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 3 de la présente décision à l'effet de procéder aux certifications du service fait, quel que soit le montant, dans le système d'information financière de l'Etat Chorus, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires, pour la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, pour le département immobilier des services judiciaires et pour le département des ressources humaines et de l'action sociale en application des délégations de gestion visées supra par la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy.

<u>Article 4:</u> La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Grand-Est à Strasbourg.

Fait à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 1er décembre 2017

Le coordonnateur de la plate-forme interrégionale Grand-Est de Nancy, Responsable du département de l'exécution budgétaire et comptable

Signé

Jacky COUVAL

ANNEXE n°1

<u>Liste des agents qui exercent les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire, sans limitation de montant</u>

M. Emilio MORALES, attaché principal, adjoint au chef du DEBC;

Mme Laëtitia MARQUE, attachée de classe normale, expert achats et CIF;

M. Patrice RABU, attachée principal, expert achats et CIF.

ANNEXE n°2

Liste des agents qui exercent des actes visés à l'article 2, dans la limite d'un montant inférieur au seuil nécessitant le visa du CBR.

M. Pierre-Jean PAPEIL, secrétaire administratif 3eme grade, valideur Chorus;

Mme Karima MEHDID, secrétaire administrative 1er grade, valideur Chorus ;

M. Loic BLOUET, secrétaire administratif 3eme grade, valideur Chorus;

M. Marc ZIMMER, secrétaire administratif 1er grade, valideur Chorus ;

Mme Maryline DENY, adjointe administrative, valideur Chorus;

Mme Sylvie GLASSNER, adjointe administrative, valideur Chorus;

 $\label{thm:memory:mem$

Mme Céline LAMBERT, adjointe administrative, valideur Chorus;

Mme Catherine SIMONIN, adjointe administrative, valideur Chorus;

Mme Coralie VERSTRAETEN, adjointe administrative, valideur Chorus;

M. Ngoc-Trung NGUYEN, adjoint administratif, valideur Chorus;

Mme Gwendoline DENIS, apprentie, gestionnaire Chorus.

ANNEXE n° 3 : Liste des agents qui exercent les actes visés à l'article 3

M. Hasina RATOVONASY, adjoint administratif, gestionnaire Chorus;

Mme Justine JACQUOT, adjointe administrative, gestionnaire Chorus;

M. Emmanuel ROGE, adjoint administratif, gestionnaire Chorus;

Mme Anne CHEVRIER, adjointe administrative, gestionnaire Chorus;

Mme Muriel MAILLARD, adjointe administrative, gestionnaire Chorus;

Mme Marine WOLFF, adjointe administrative, gestionnaire Chorus;

Mme Adeline PYRYL, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;

Mme Lucie AUBERTIN, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;

Mme Elodie RONDEAUX, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;

Mme Isabelle FRANCOIS, adjointe administrative, gestionnaire Chorus;

Mme Sandra AIT MEZIANE, adjointe administrative, gestionnaire Chorus ;

 $\label{lem:main} \mbox{Mme Aurélie DIERGUERTNER, adjointe administrative, gestionnaire Chorus} \; ;$

Mme Nathalie ATTENOT, adjointe administrative, gestionnaire Chorus;

Mme Ludivine AUBRY, adjointe administrative, gestionnaire Chorus;

M. Hugues NOEL, adjoint administratif, gestionnaire Chorus;

M. Ronan DEMIAUTTE, adjoint administratif, gestionnaire Chorus;

M. Dominique BOULANGER, adjoint administratif, gestionnaire Chorus;

Mme Samantha BOULHAOUCHET, adjointe administrative, gestionnaire Chorus;

Mme Monique LADROUE, adjointe administrative, gestionnaire Chorus;

Mme Audrey LECLERE, apprentie, gestionnaire Chorus;

Mme Anaïs DIETSCH, apprentie, gestionnaire Chorus;

Mme Reine Line MOUROT, contractuelle, gestionnaire Chorus;

Mme Cécile BOUTROUT, contractuelle, gestionnaire Chorus;

Mme Murielle MOUGEL, contractuelle, gestionnaire Chorus;

Mme Sophie MOTA, contractuelle, gestionnaire Chorus;

Mme Mélinda CHAMPY, contractuelle, gestionnaire Chorus.



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Décision n° DRAAF GE/SG/2017-38 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LA RÉGION GRAND EST,

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et les arrêtés pris pour son application ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017-596 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Sylvestre CHAGNARD, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017/597 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Sylvestre CHAGNARD, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle :
- VU la décision n° DRAAF/GE/SG/2017-22 du 31 juillet 2017 donnant subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé ;
- VU les délégations de gestion en date du 8 janvier 2016 entre la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et la forêt d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine avec les directions suivantes :

- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (DREAL) ;
- La Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR-Est) ;
- Le Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) pour le Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nancy ;
- La Direction Départementale des Territoires des Ardennes (DDT08);
- La Direction Départementale des Territoires de l'Aube (DDT10) ;
- La Direction Départementale des Territoires de la Marne (DDT51) ;
- La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne (DDT52) ;-
- La Direction Départementale des Territoires de la Meurthe-et-Moselle (DDT54);
- La Direction Départementale des Territoires de la Meuse (DDT55) ;
- La Direction Départementale des Territoires de la Moselle (DDT57) ;
- La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT67);
- La Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT68);
- La Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT88) ;
- La Direction Départementale de la Protection des Populations de la Meurthe-et-Moselle (DDPP54);
- La Direction Départementale de la Protection des Populations de la Moselle (DDPP57);
- La Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin (DDPP67);
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Ardennes (DDCSPP08) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aube (DDCSPP10) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Marne (DDCSPP51) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne (DDCSPP52) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse (DDCSPP55) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin (DDCSPP68) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges (DDCSPP88) ;

Décide

ARTICLE 1

Subdélégation de signature de l'ordonnateur secondaire est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe pour signer tous les actes d'ordonnateur secondaire pour tous les budgets opérationnels de programme de la DRAAF.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature de l'ordonnateur secondaire est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe pour signer tous les actes d'ordonnateur secondaire pour tous les budgets opérationnels de programme pour le compte des services délégants desquels le Directeur de la DRAAF a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire délégué en application des conventions de gestion susvisées.

ARTICLE 3

Afin de garantir la qualité des opérations réalisées, la délégation de signature accordée aux agents s'accompagne de la mise en place d'un contrôle interne comptable et de la mise en œuvre des dispositions ministérielles en la matière.

ARTICLE 4

La décision n° DRAAF-GE/SG/2017-35 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé du 26 septembre 2017 est abrogée.

ARTICLE 5

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur régional des finances publiques (DRFiP) de la région Grand Est ainsi qu'aux directions départementales des finances publiques (DDFiP) de la Marne, des Vosges et du Haut-Rhin et aux fonctionnaires intéressés. La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 11 décembre 2017

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Sylvestre CHAGNARD



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général pour les affaires régionales et européennes

ARRETE PREFECTORAL Nº 2017/1821

fixant les modalités de transfert des biens mobiliers et immobiliers, des créances, des droits et obligations des Chambres de Commerce et d'Industrie de Région Alsace, de Région Lorraine et de Région Champagne-Ardenne à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR) Grand Est

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST PREFET DU BAS-RHIN OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de commerce, et notamment son article L. 711-1;

VU le code général des impôts, et notamment ses articles 878, 879, 1020 et 1039;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1, L. 1212-1 et L. 1212-4;

VU la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, et notamment son article 10 ;

VU le décret n° 2016-425 du 8 avril 2016 modifié portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Grand Est, et notamment son article 4 ;

VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTE

Article 1er:

Les biens mobiliers et immobiliers, ainsi que les droits et obligations des Chambres de Commerce et d'Industrie de Région Alsace, de Région Lorraine et de Région Champagne-Ardenne sont transférés à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Grand Est à la date du 1^{er} janvier 2017, date de création de cette dernière, dans les conditions mentionnées aux articles suivants.

Article 2:

L'état détaillé des biens mobiliers et immobiliers et des droits et obligations transférés en application de l'article 1 du présent arrêté figure en annexe 1.

Les biens, droits et obligations sont transférés à leur valeur nette comptable (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation).

Les biens dont il s'agit restent affectés au même objet et leur transmission intervient dans un intérêt général et de bonne administration. En application des dispositions de l'article 1039 du code général des impôts, leur transfert ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

En application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 susvisée, le présent transfert, rattaché à l'opération de fusion entre les CCIR d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine, bénéficie de l'exonération prévue à l'article 879-II du code général des impôts et ne donne pas lieu au versement de la contribution de sécurité immobilière prévue à l'article 879-I du code général des impôts.

Article 3 :

Les immobilisations transférées à la CCIR Grand Est se répartissent de la manière suivante :

En valeur nette comptable (arrondi à l'euro près)	CCIR Alsace	CCIR Lorraine	CCIR Champagne- Ardenne	CCIR Grand Est
Biens immobiliers (détail en annexe 1)	215 593,00 €	0,00 €	-	215 593,00 €
Autres immobilisations corporelles	54 154,00 €	78 340,00 €	450 855,00 €	583 349,00 €
Immobilisations incorporelles	29 432,00 €	-	369 883,00 €	399 315,00 €
Immobilisations financières (détail en annexe 3)	1 804 037,00 €	679 150,00 €	261 016,00 €	2 744 203,00 €
Total	2 103 216,00 €	757 490,00 €	1 081 754,00 €	3 942 460,00 €

Le bien immobilier, situé 3 quai Kléber à Strasbourg, est inscrit au bilan de la CCIR Alsace pour un montant net de 198 170 €. Il faut ajouter à ce montant, les agencements réalisés dans le bâtiment pour un montant total de 17 423 €. Ils apparaissent au bilan de la CCI sur la ligne " Autres immobilisations corporelles". De ce fait, la valeur nette comptable du bâtiment s'élève à 215 593 €.

Après comptabilisation des amortissements, la valeur du bien immobilier, situé 10 Viaduc Kennedy à Nancy, s'élève à 1 273 188 €. En 2016, ce bien a fait l'objet d'une dépréciation en vue de son transfert vers une Société Civile Immobilière. Par conséquent, ce bien immobilier est inscrit au bilan de la CCIR Lorraine pour une valeur nette comptable de 0 €.

Article 4:

La désignation cadastrale et la valeur nette comptable des biens immobiliers sont détaillées dans l'annexe 1.

La valeur globale des biens immobiliers mutés s'élève à 215 593 € pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace et à 0 € (après dépréciation) pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Champagne-Ardenne ne transfère aucun bien immobilier à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Grand Est.

Le montant total des biens immobiliers transférés à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Grand Est s'élève à 215 593 € en valeur nette comptable. Il servira de base de calcul pour la publication des actes.

Article 5:

L'actif total transféré représente 16 657 895 € pour la CCIR Alsace, 10 754 576 € pour la CCIR Lorraine et 5 346 321 € pour la CCIR Champagne-Ardenne, soit un niveau total de 32 728 792 € pour la CCIR Grand Est.

Le passif total transféré représente 16 657 895 € pour la CCIR Alsace, 10 754 576 € pour la CCIR Lorraine et 5 346 321 € pour la CCIR Champagne-Ardenne, soit un niveau total de 32 728 792 € pour la CCIR Grand Est.

Le détail de ces éléments est fourni en annexe 2.

Article 6:

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Grand Est est subrogée dans tous les droits et obligations des anciennes CCIR Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, notamment pour les contrats de travail, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 7:

Tous les frais et charges concernant la publication et l'exécution du présent arrêté sont supportés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Grand Est.

Article 8:

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au Ministre de l'Économie et des Finances, au Directeur Régional des Finances Publiques Grand Est et au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Grand Est. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 8 DEC. 2017

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

Blasse GOURTAY



PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CCI DE REGION GRAND EST

TRANSFERT DU PATRIMOINE DE LA CCI DE REGION ALSACE ET DE LA CCI DE REGION LORRAINE VERS LA CCI GRAND EST

Dénomination	Type	Adresse	CP	Ville	Références cadastrales / Section / Parcelles / Superficie m²	Valeur nette comptable	Dépréciation	Valeur au bilan
Plateau Export	Bädment	3 quai Kléber Adresse postale CS 20003	67000 67085	STASBOURG STRASBOURG CEDEX	SECTION 73 / N° 149/21 / Total 3 lots : 505,5 M2	215 593,00 €	-	215 593,00 €
Viaduc Kennedy	Båtiment	10 Viaduc kennedy	54000	NANCY	SECTION BZ/ N°257 / 692 m2	1 273 188,00 €	1 273 188,00 €	0,00 €



Chambre de Commerce et d'industrie Région Alsace

Bilan avant affectation du résultat

Ensemble de la Chambre

T-		1	- EXERCICE 2016		EXERCICE 2015
	ACTIF ,	BRUT .	AMORT.&DEPREC.	NET	NET
	Immobilisations incorporelles : Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets, licences, marques droits et valeurs similaires Fonds commercial (1) Autres Avances et acomptes	83 148,49	53 716,53	29 431 ₁ 96	1 123 767,53
Acti immobilisé	immobilisations corporelles : Terrains Constructions Installations techniques, matériel outiliage Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	849 116,25 200 550,05 38 256,91	650 946,62 167 229,41		221 884,36 72 125,94 62 283,99
	Immobilisations mises en concession Immobilisations financières (2): Participations Créances rattachées à des participations Autres litres immobilisés Prêts Prêts et avances inter-services accordés Autres TOTAL 1	1 500,00 12,71 21 919,23 1 780 618,00 2 975 121,64	12,71 	1 500,00 0,00 21 919,23 1 780 618,00 2 103 216,37	17 507,10 0,00 25 258,32 1 934 475,00 3 457 302,24
Acti	Stocks et en-cours : Matlères premières En-cours de production (biens) (a) En-cours de production (services) (a) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances (3) : Créances clients et comptes rattachés (b) Autros Valeurs mobilières de placement Disponibilités	5 767,27 5 980 607,13 4 312 891,78 3 153 709,88 539 293,96	ر 1 385,00	5 767,27	4 174,83 5 778 247,80 5 019 036,41 5 090 980,48 3 099 347,67
Cptes de régul.	Charges constatées d'avance (3) TOTAL II	563 793,67 14 556 063,69	1 385,00	563 793,67 14 554 678,69	315 153,49 19 306 940,68
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion Actif (V) TOTAL GENERAL I + II + III + IV + V)	17 531 185,33	873 290,27		22 764 242,92

Chambre de Commerce et d'Industrie, Région Alsace

Bilan avant affectation du résultat

Ensemble de la Chambre

	PASSIF	Exercice 2016	Exercice 2015
v	Apports Ecarts de réévalutation (a) Rèserves :	27 469,15	27 469,15
Capitaux propres	Réserves règlementées Autres Report à nouveau (b) Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (c) Subvention d'investissement Provisions règlementées	5 000 013,27 -679 342,85 -2 408 461,83	5 038 700,45 1 132 171,19 -1 811 514,04
	TOTAL I	1 939 677,74	4 386 826,75
Autres fonds propres	Avances conditionnées Droits du concédant	0.00	
	TOTAL BIS	0,00	0,00
Fonds Effort de construction	Fonds issu du versement des employeurs à l'effort de construction Fonds sous forme de subventions Fonds sous forme de prêts Fonds en vue de souscription de titres	0,00	0,00
	TOTAL I TER	0,00	
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL II	1 200,00 2 793 002,00 2 794 202,00	1 200,00 3 056 877,00 3 058 077,00
0	Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Prêts et avances inter-services reçus	0,00	0,00
Dettes	Avances et acomptes reçus sur commande en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés (d) Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	245 287,43 1 023 394,80 5 883 045,70 3 396,94 4 680 822,46	111 288,20 1 145 120,93 7 231 431,35 24 559,35 6 800 782,68
Cptes de régul	Produits constatés d'avance	88 067,99	6 156,66
	TOTAL III	11 924 015,32	15 319 339,17
	Ecarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL GENERAL (I + IBIS + ITER + II + III + IV)	16 657 895,06	22 764 242,92

Périmètre Etablissement En euros

081 E1100

CCI Champagne Ardenne SIEGE

BILAN

			Exercice 2016		Exercice 2015
	ACTIF	Brut	Amodisse- menla et provisions (à déduire)	Net	Net
	Immobilisations incorporelles : Frais d'établissement Frais de racherche et de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valaurs similaires	644 769	304 550	340 220	859 002
	Fonds commercial (1) Autres Avances et acomples	29 663		29 663	
Actif	Immobilisations corporelles : Terrains Constructions				190 56 508 85
mmablisé	Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres Immobilisations corporelles en cours Avences et acomples Immobilisations mises en concession Immobilisations financières (2) :	782 320	331 485	450 B56	639 20 144 63
	Parlicipations Créances rattachées à des participations Autres tirces immobilisés Prêts	61 051	34	61 016	61 01
	Prêts et avances inter-services accordés Autres Total i	200 000 1 717 803	638 049	200 000 1 081 764	200 00 2 503 47
Actif Circulant	Stocke et en-coure : Matières premières et autres approvisionnements En cours de production (blens et services) (a) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avences et acomptes versés sur commandes Créances (a) :	791 579 1 983 563 1 081 217	59 902	791 579 1 923 961 1 081 217	697 94 3 631 94 2 131 98
	Disponibilités	468 110		468 110	1 811 80
Comples de Régularisation	Charges constalées d'avance (3) Total II	4 324 469	69 902	4 284 567	51 51 8 325 19
	Charges à répartir sur plusieure exercices (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion Actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 042 272	695 951	5 346 321	10 928 6
(1) Dont droit au ba (2) Dont à moins d (3) Dont à plus d'u	'un en			CA mault	ļ \

Societé d'internation de suprainte de suprai

Périmètre Etablissement En euros

081 E1100 CCI Champagne Ardenne

SIEGE

BILAN

	PASSIF	Exercice 2016	Exercice 2015
	Apports Ecarts de réévaluation (a) Réserves:	447 676	447 676
Capitaux	Réserves réglementées Autres	3 336 728	3 014 818
Propres	Report à nouveau (b)	199 569	199 569
τορίου	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (c)	-2 973 446	321 910
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	0	298 007
	Total I	1 010 527	4 281 980
Autres fonds Propres	Droils du concédant		
	Total I bis		
Fonds effort de construction	Fonds Issus du versement des employeurs à l'effort de construction Fonds sous forme de subventions Fonds sous forme de prêts Fonds en vue de souscriptions de titres		
	Total I ter		
Provisions pour Risques et Charges	Provisions pour risques Provisions pour charges	32 000 805 654	
et Ougrifies	Total II	837 554	278 86
Detles (1) (e)	Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Prêts et avances inter-services reçus Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés (d) Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	14 708 73 200 2 561 850 23 706 824 777	315 82 3 636 28 41 35
Comptes de	Produits constatés d'avance		56 01
régularisation (1)	Total III	3 498 240	6 367 82
	Ecarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL GENERAL (I+I bis+I ter+II+III+IV)	5 346 321	10 928 67
(1) Dont à plus d'u Dont à moins d'ur	n án		

(a) A détallier conformément à la législation en vigueur.
(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.
(c) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de pertes.
(d) Dettes sur achats ou prestations de services.
(e) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commangée en courée.
(f) Autres que 16883, 18884
NB: Les comptes 428, 443C, 451C, 458C peuvent aussi être rattachés au poste "Autres dettes ser leur malura vérilable le sur l'entre dettes ser leur l'entre dette ser leur l'entre d



		BUDGET EXÉCUTÉ 2016		BUDGET EXÈCUTÉ 2015
BILAN - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMODILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : LOGICIELS AVANCES ET ACOMPTES			•	85 956
IMMOBILISATIONS CORPORELIES: TERRAINS	226 550	226 550	•	226 550
CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL	2 977 064 135 095	2 965 907 67 912	-11 157 - 67 183	1 195 652 98 179
IMMOBILISATIONS EN COURS : AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES : PARTICIPATIONS	679 150		679 150	869 950 349 752
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES YOTAL I	4 017 859	3 260 369	757 490	2 826 039
ACTIF CIRCULANT			and the second s	
CREANCES CLIENTS OF COMPTES RATTACHES AUTRES CREANCES	5 754 570 2 349 901	672 086	5 082 484 2 349 901	2 137 062 2 228 147
COMPTES A TERME	1 897 476		1 897 476	1 840 519
DISPONIBILITES	582 963		582 963	3 637 777
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	54 263		54 263	74 778
TOTALII	10 639 172	672 086	. 9 967 087	9 916 284
TOTAL GENERAL	14 657 031	3 932 455	10 724 576	12 744 323





CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION LORRAINE

BUDGET EXECUTE 2016

BILAN - PASSIF	BUDGET EXECUTE 2016	BUDGET EXECUTE 2015
CAPITAUX PROPRES :		
SCANTE CONVERTIBE	1 698 734	1 698 734
ECARTS D'OUVERTURE REPORT A NOUVEAU	3 173 345	2 237 259
RESULTAT DE L'EXERCÍCE	2 759 297	936 086
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		· <u>-</u>
TOTALI	2 112 783	4 872 079
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 775 593	1 430 577
TOTAL II	1 775 593	1 430 577
TOTAL		
DETTES:		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
DETTES FINANCIERES DIVERSES	62 034	54 098
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	893 709	1 192 47
DETTES PISCALES ET SOCIALES	4 483 397	4 745 634
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		4.40.40
AUTRES DETTES	. 1 397 061	. 449 46
COMPTES DE REGULARISATION:		•
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-
TOTAL III	6 836 201	6 441 66
TOTAL GENERAL	10 724 576	12 744 32



Annexe 3

IMMOBILISATIONS FINANCIERES CCI DE REGION ALSACE

au 31 décembre 2016

Libellé	Nombre	Nombre Compte	Cours	Montant	Brut	Dépréciation	Net
Société Fermière Maison d'Alsace	200	261800	3.00	1 500.00	1 500.00		1 500.00
CCIWEBSTORE	12	271100	1.0588176	12.71	12.71	12.71	0.00
Prêts 1% logement				21 919.23	21 919.23		21 919.23
Créances sociales CCI territoriales				1 780 618.00	1 780 618.00 1 780 618.00		1 780 618.00
Total				1 804 049.94	1 804 049.94 1 804 049.94	12.71	12.71 1 804 037.23

IMMOBILISATIONS FINANCIERES CCI DE REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

au 31 décembre 2016

Libellé	Nombre	Montant	Brut	Dépréciation	Net
Actions IRPAC développement	356	31 048,83	31 048,83	-	31 048,83
Actions Champagne-Ardenne Croissance	452	29 967,60	29 967,60	-	29 967,60
Actions CCI.FR	3,41	34,10	34,10	34,10	-
Capital « SAS Mess des entrepreneurs »	-	200 000,00	200 000,00	-	200 000,00
Total:		261 050,53	261 050,53	34,10	261 016,43

Immobilisations financières CCI de région Lorraine

au 31 décembre 2016

Libellé	Compte	Montant	Brut	Dépréciation	Net
Compte de liaison provision litige 54	276430	100 000,00	100 000,00	-	100 000,00
Compte de liaison indemnité fin de carrière CCIT 55	276510	70 700,00	70 700,00	-	70 700,00
Compte de liaison indemnité d'ancienneté CCIT 55	276520	19 052,00	19 052,00	-	19 052,00
Compte de liaison provision litige CCIT 57	276730	489 398,23	489 398,23	-	489 398,23
Total:		679 150,23	679 150,23	-	679 150,23